

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 412

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Janvier 2001

M. Jacques Le Cornec, ex-président de Franterm, association française de terminologie, s'indignait naguère contre l'anglomanie galopante qui sévit un peu partout: «Tous ceux qui arborent sur la poitrine ou sur le dos ou à l'arrière de leur voiture, un mot, un slogan, toute une phrase en anglais, activités sportives en «ing» ou «university» de n'importe où d'outre-Atlantique, sont inconsciemment les propagandistes d'une entreprise perverse de destruction du français. C'est de l'abêtissement culturel.»

Adversité

Un chroniqueur sportif d'un quotidien parisien nous apprend que «la formation nationale aura fort à faire pour repousser la puissante *adversité* étrangère». C'est là une acception aberrante d'un mot signifiant «sort contraire, infortune, malheur, fatalité»: «*L'adversité rend aux hommes toutes les vertus que la prospérité leur enlève*» (E. Delacroix).

Ce terme ne saurait se substituer à «camp, équipe ou parti adverse, adversaire, opposition, concurrence, rivalité», etc.

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)

Béatification, canonisation

La récente béatification de Pie IX et de Jean XXIII par le pape Jean Paul II nous offre l'occasion de signaler la différence existant entre ces deux actes pontificaux, souvent confondus.

Béatification: acte par lequel le pape accorde à une personne décédée le titre de «bienheureuse». La béatification est un préliminaire à la canonisation.

Canonisation: acte par lequel le pape inscrit un personnage au nombre des saints.

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)

Coupole, dôme (rectification)

La *coupole* et le *dôme* sont le même élément d'un édifice. Mais la première est vue de l'intérieur, le second de l'extérieur. On dira donc *siéger sous la coupole de l'Institut* (absolument: sous la Coupole), mais *avoir vue sur le dôme du Panthéon*. Coupole peut désigner aussi la tourelle cuirassée d'un navire de guerre.

Au sens figuré, *dôme* s'emploie plus volontiers que *coupole*: un *dôme* de feuillage.

(Cette fiche remplace celle du n° 406, juillet 2000.)

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)

Dombes

Doit-on dire *la Dombes* ou *les Dombes*? En faisant croire à la marque du pluriel le *s* final de ce nom propre est bien... propre à créer une certaine confusion, entretenue par les dictionnaires. Ceux-ci, en effet, orthographient Villars-*les*-Dombes (chef-lieu de canton du département de l'Ain), remplaçant par un article défini pluriel l'ancienne préposition *lez* ou *lès*: Villars-*lès*-Dombes.

Il est plus correct, d'un point de vue historique, de parler de *la Dombes*.

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)

Extrapoler

On use et abuse, dans les médias, de ce verbe et du substantif *extrapolation*. Ce néologisme (fin XIX^e siècle), formé en contrepartie du verbe *interpoler*, signifie «appliquer une chose connue à un autre domaine pour en déduire des conséquences ou des hypothèses»: «*Trop de détails rappellent ce que nous savons de l'adolescence de l'auteur pour que nous échappions à la tentation d'extrapoler*» (A. Maurois).

Il convient d'user avec discrétion tant du verbe que du substantif, qu'on peut remplacer par «transposer/transposition, généraliser/généralisation, déduire/déduction».

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)

«Freerider»

Désignant en principe toute personne pratiquant l'équitation, le cyclisme, le ski, etc. en amateur, ou tout sportif amateur se libérant, s'affranchissant des normes conventionnelles, ce terme anglais s'applique, aujourd'hui, plus particulièrement aux risque-tout adeptes du ski extrême, hors piste. *Free ride*: course libre, folle chevauchée.

Le mot *freerider* se rapporte aussi à un pays qui, bénéficiant de réductions tarifaires, n'applique pas, envers les autres nations, la clause de réciprocité.

(Défense du français, n° 412, janvier 2001)